



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 janvier 2010

Soixante-quatrième session  
Point 165 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/64/456)]

#### **64/121. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits,

1. *Décide* d'inviter la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*64<sup>e</sup> séance plénière  
16 décembre 2009*

